



Dites adieu à l'évaluation indépendante des projets nucléaires.



Le gouvernement fédéral a publié le 7 mai le document « [Réaliser des grands projets au Canada – Document de travail sur les réformes proposées aux lois règlements et politiques](#) ». Il y annonçait son intention de mettre fin aux évaluations indépendantes des projets nucléaires dont est responsable l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC). Ces évaluations d'impact seraient plutôt confiées à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). La suite de l'évaluation de quatre grands projets nucléaires serait aussi transférée à la CCSN. Le public dispose de 30 jours pour formuler des commentaires, après quoi une loi à cet effet sera rapidement adoptée, indique le document.

Pourquoi faut-il une évaluation indépendante des projets nucléaires?

Les projets nucléaires soulèvent des risques particuliers, à long terme. On a entrepris l'étude d'impact de trois grandes centrales nucléaires et d'un dépôt géologique profond (pour les déchets nucléaires de haute activité) avant même que leurs promoteurs n'aient complété la conception de leur projet. Ces dossiers sont d'une complexité sans précédent, avec des risques considérables pour la société et l'environnement. Leur impact peut être catastrophique s'ils sont mal conçus ou mal exécutés. Chacun d'eux suscite l'opposition de citoyens qui s'inquiètent pour leur sécurité, leur protection et leur droit de parole. Toute décision sur ces projets doit se fonder sur des informations fiables qui auront été validées par le public, par les experts et par un comité d'évaluation indépendant. C'est exactement l'objectif des études d'impact que mène l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC).

Le Gouvernement fédéral fait preuve d'incohérence en bousculant de tels changements au régime de l'évaluation d'impact pour des projets qui vont exiger 20 ans de mise au point, qui vont se prolonger pendant plus d'un siècle et dont les déchets radioactifs devront être isolés de l'environnement pour l'éternité.

Que pouvez-vous faire?

Vous avez jusqu'au 7 juin pour commenter [ce document de travail](#). Vous pourrez ensuite commenter le projet de loi qui doit suivre. Entretemps communiquez avec votre député et avec les membres du Cabinet par courriel, par téléphone ou en personne pour partager vos inquiétudes devant la rapidité de ces changements. Visitez aussi assessing-nuclear-risk.ca pour plus d'analyses.

Pourquoi ne faut-il pas confier les études d'impact à la CCSN?

La CCSN n'est pas digne de confiance. Ses dirigeants sont issus de l'industrie nucléaire qu'elle doit réglementer et dont elle doit autoriser les installations. Elle a déjà pris position contre les études d'impact et n'a jamais refusé une seule demande de permis. La CCSN est perçue comme un régulateur servile depuis qu'elle se comporte dans les audiences publiques comme un co-promoteur, en appui aux compagnies qui demandent l'approbation de leurs projets nucléaires en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Le fait de confier ces études d'impact à la CCSN minerait la confiance du public, réduirait l'équité des procédures et concentrerait encore plus de pouvoirs au sein de la Commission. Fini, l'équilibre des pouvoirs!

Le public perdrait toute possibilité de remettre en question les évaluations d'impact des demandeurs ou leurs études techniques, scientifiques et sociales.